



5 ANS EN CONTRACT D INTERIM SANS ARRET

Par **SONIA51**, le 22/01/2013 à 14:00

CA FAIS FAIS 18ANS QUE JE TRAVAILLE DANS UNE ENTREPRISE DE LA MARNE EN INTÉRIM ET EN CDD PENDANT 18 MOIS AVEC CERTAIN ARRÊT POUR CAUSE DE MATERNITÉ.APRÈS 3 ANS D ARRÊT SUITE A LA NAISSANCE DE MON FILS, J AI REPRIS LE BOULOT PENDANT 5 ANS EN INTÉRIM AVEC COMME SEULE INTERRUPTION 2 SEMAINES A NOËL ET 2 OU 3 SEMAINES L ÉTÉ (COMME MES COLLÈGUES EN CDI),A LA FIN DE MON DERNIER CONTRAT (31/12/2012) ON M A DIS QU ILS NE VOULAIENT PAS SE METTRE HORS LA LOI QU ILS ME METTAIENT EN TIERS TEMPS PENDANT 5 MOIS .ENTRE TEMPS J AI APPRIS QU ILS AVAIS FAIS UN CONTRAT D UN AN A UNE AUTRE INTÉRIM...
SONT ILS EN FAUTE ?
QUELS SONT MES RECOURS ?
QUE PUIS JE FAIRE ?
MERCI D ESSAYER DE M AIDER ...

Par **citoyenalpha**, le 22/01/2013 à 19:31

Bonjour
Votre employeur s'expose à une requalification de votre CDD en CDI du fait de l'utilisation abusive des contrats d'interim et de CDD. Le recours à ces contrats doivent être exceptionnels et les juges sanctionnent les employeurs par une requalification du CDD en CDI.
Consulter un syndicat ou un avocat pour vous assister.
Restant à votre disposition.